

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 février 2019



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance **SPÉCIALE** du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le 20 février 2019 à 10h00 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers et maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Formant quorum et siégeant sous la présidence d'assemblée de madame Évelyne Charbonneau, mairesse de la municipalité d'Huberdeau.

L'adjoite administrative et secrétaire-trésorière madame Yanik Lapointe et la secrétaire au greffe madame Caroline Champoux, sont aussi présentes.

Monsieur Jean-Guy Galipeau	Maire de la municipalité d'Amherst
Monsieur Marc Poirier	Substitut pour la municipalité d'Arundel
Madame Évelyne Charbonneau	Mairesse pour la municipalité d'Huberdeau
Monsieur Maurice Plouffe	Maire de la municipalité de La Conception
Monsieur Richard Pépin	Substitut pour la municipalité de Montcalm
Monsieur Michel Bédard	Substitut pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Steve Perreault	Maire de la municipalité de lac Supérieur

Absent :

Monsieur Jean-Pierre Monette Maire de la municipalité de La Minerve

Arrivée de madame Évelyne Charbonneau à 10h40.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Étant donné qu'il n'y a aucun public présent, le vice-président monsieur Steve Perreault demande aux membres s'ils sont d'accord pour retarder l'ouverture de la séance puisque la présidente, madame Évelyne Charbonneau est en route.

Approuvé à l'unanimité

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 février 2019



La présidente madame Évelyne Charbonneau, souhaite la bienvenue à tous, s'excuse de son retard et procède à l'ouverture de la séance, il est 10h40.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 597 du *Code municipal* ainsi qu'à la résolution numéro 019-2016 de la Régie.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-02-264

Il est proposé par monsieur Michel Bédard
appuyé par monsieur Richard Pépin
résolu unanimement des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté en modifiant le titre du point no. 5, à savoir :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Nomination d'un directeur par intérim ;
4. Feuille de temps employés et cadres ;
5. Amendement budgétaire pour le déménagement ;
6. Varia ou période de questions ;
7. Levée de la séance spéciale ;

Un huit clos est demandé, mesdames Yanik Lapointe et Caroline Champoux, se retirent le temps de la discussion, il est 10h47.

Retour à la séance publique, il est 11h10, madame la présidente Évelyne Charbonneau réouvre la séance.

3. **NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM**

2019-02-265

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 février 2019



CONSIDÉRANT le départ du directeur et secrétaire-trésorier de la Régie monsieur Jean Lacroix depuis le 18 janvier 2019 dont le conseil d'administration a accepté sa démission sous la résolution numéro 2019-01-245 ;

CONSIDÉRANT QU'une étude est en cours sur la faisabilité d'un regroupement avec le SSI de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de ladite étude ne sera pas connu avant le mois de juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration attend le résultat de ladite étude avant de procéder ou non à la nomination d'un nouveau directeur pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches administratives du directeur ont été attribuées de façon temporaire au chef de division opérations le 17 janvier dernier sous la résolution numéro 2019-01-262 ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie d'assurer la continuité des affaires courantes de la Régie ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Marc Poirier
appuyé par monsieur Michel Bédard
et résolu unanimement des membres présents.

QUE le conseil d'administration nomme à titre de directeur par intérim monsieur Mario Levert, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur.

QUE monsieur Mario Levert demeure le chef de division opérations de la Régie.

QUE monsieur Mario Levert soit et est autorisé à signer tous les documents de la Régie en lien avec le titre de directeur jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur.

ADOPTÉE



4. **FEUILLE DE TEMPS EMPLOYÉS ET CADRES**

2019-02-266

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT l'étude en cours de faisabilité sur le regroupement de la Régie avec le SSI de Mont-Tremblant ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Régie de documenter et mesurer les tâches de chaque poste administratif dans l'optique d'un regroupement avec le SSI de Mont-Tremblant ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Steve Perreault appuyé par monsieur Marc Poirier et résolu unanimement des membres présents.

QUE l'ensemble du personnel administratif de la Régie note chaque semaine dans un document prévu à cet effet, les tâches, les heures et les déplacements effectués au profit de la Régie.

QUE cette procédure soit mise en place à compter du 4 mars 2019.

QUE cette procédure soit réévaluée après ladite étude de faisabilité.

ADOPTÉE

5. **AMENDEMENT BUDGÉTAIRE POUR LE DÉMÉNAGEMENT**

2019-02-267

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 février 2019



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé le déménagement des bureaux administratifs de la Régie sous la résolution numéro 2018-11-227 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution prévoyait un budget en lien avec le déménagement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour le déménagement au budget 2019 sont inférieurs aux coûts réels ;

CONSIDÉRANT QUE ces aménagements et achats sont nécessaires au bon déroulement de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'un montant non récurrent de 25 350 \$ est nécessaire pour assurer la mise en place des nouveaux bureaux tel que démontré par un tableau présenté par l'adjointe administrative et secrétaire-trésorière, madame Yanik Lapointe ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la Régie a quitté ses fonctions le 18 janvier dernier alors que son salaire était prévu au budget ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un directeur n'est pas prévue avant le mois de juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites sommes sont ainsi disponibles ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Marc Poirier appuyé par monsieur Jean-Guy Galipeau et résolu unanimement des membres présents.

QUE la secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer un amendement budgétaire pour la somme de 25 350 \$ à même le budget global annuel 2019 tout en respectant celui-ci.

ADOPTÉE

6. **VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
SÉANCE SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 février 2019



LEVÉE DE LA SÉANCE


7.

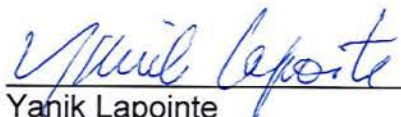
2019-02-268

Il est proposé par monsieur Maurice Plouffe appuyé par monsieur Steve Perreault et résolu unanimement des membres présents.

QUE la présente séance soit levée, il est 11h40.

ADOPTÉE


Évelyne Charbonneau
Présidente


Yanik Lapointe
Adjointe administrative et secrétaire-trésorière